

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4693**

commune (s) :

objet : Mission de conseil et d'appui en matière de développement économique local, d'emploi-insertion et de politique de la ville 2014-2018 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4693**

objet : **Mission de conseil et d'appui en matière de développement économique local, d'emploi-insertion et de politique de la ville 2014-2018 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon a mis en évidence l'importance du lien à tisser entre développement économique, emploi-insertion et politique de la ville pour garantir une cohésion sociale et territoriale dans le cadre d'un développement permettant de développer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Plusieurs actions ont été menées :

- amener de la lisibilité et de la structuration dans l'offre de service emploi-insertion (généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics, mise en œuvre de la plateforme mobilité emploi insertion, utilisation du levier culturel dans les parcours d'insertion, lutte contre la fracture numérique) ;
- faciliter l'adéquation entre les offres et les demandes selon les typologies de demandeurs d'emploi dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de l'agglomération ;
- généraliser les mises en réseau des acteurs du développement économique, emploi et insertion sur des territoires infra communautaires.

Ce travail a bénéficié d'un appui opérationnel qu'il convient de poursuivre et d'adapter avec la perspective de la création de la future Métropole. La mise en place de cette nouvelle collectivité interroge le lien entre le développement économique, l'emploi et l'insertion puisque, de fait, la Métropole devra intégrer la compétence insertion. Cette nouvelle ère qui s'annonce interroge le rôle de la collectivité sur ces champs. C'est pourquoi un appel d'offre est lancé pour un accompagnement dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est attendu du prestataire un accompagnement en matière de définition de cette politique, d'animation/coordination des acteurs qui la mettent en œuvre et de l'inscrire dans la préparation du nouveau paysage institutionnel. Aussi il devra mettre en œuvre les actions suivantes :

Le prestataire devra réaliser :

- un accompagnement et un appui permanent des chargés de mission qui travaillent sur les champs du développement économique local, emploi insertion, politique de la ville ;
- l'identification des axes de développement de ces actions en passant d'un mode de coordination à un mode de pilotage stratégique ;
- des préconisations d'organisation et de fonctionnement en lien avec l'évolution du rôle de la collectivité sur les champs de l'emploi insertion ;
- l'animation et la coproduction de plans intercommunaux en lien avec les communes ;

- l'organisation et l'animation de réunions, débats, forums, permettant de coordonner les partenaires et acteurs ;
- un appui en matière de communication par la production de plaquette thématique et des synthèses régulières des actions réalisées ;
- une capitalisation et une évaluation in itinere des actions dans les domaines précités.

Le marché est un marché à bons de commande avec engagement de commande pour une durée ferme d'une année, reconductible expressément 3 fois une année avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT (soit 60 000 € TTC) et maximum annuel de 100 000 € HT (soit 120 000 € TTC), à savoir un montant minimum de 200 000 € HT (soit 239 200 € TTC) , et maximum de 400 000 € HT (soit 478 400 € TTC) pour toute la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché "Agglomération lyonnaise - Mission de conseil et d'appui en matière de développement économique local, d'emploi-insertion et de politique de la ville 2014-2018".

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59 du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la Mission de conseil et d'appui en matière de développement économique local, d'emploi-insertion et de politique de la ville 2014-2018 et tous les actes y afférents, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 6228 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.